

honorables députés de l'opposition au défi de me trouver dans le monde une série de programmes de subventions à l'habitation qui soient plus avantageux que ce que nous connaissons au Canada.

Nous avons sans aucun doute assisté au cours des dernières années à une diminution notable de l'indice de l'encombrement. Le nombre de logements dans lesquels on comptait plus d'une personne par pièce a décliné de quelque 20 p. 100 à à peine 5 p. 100 durant les 15 dernières années. Alors que 43 p. 100 des logements occupés au Canada ne possédaient pas d'eau courante, chaude ou froide, au début des années 1950, cette proportion est maintenant tombée à quelque 3 p. 100. Les chiffres sont analogues pour les logements démunis de toilette à chasse d'eau. Alors qu'ils étaient d'environ 35 p. 100 au début des années 1950, ils sont maintenant passés à seulement 3 p. 100. Et en ce qui concerne les salles de bain et les douches, la proportion variait de 43 p. 100 au début des années 1950 à 5 p. 100 maintenant. Toutes ces données relatives aux commodités de base suivent cette tendance générale, ce qui confirme dans mon esprit l'affirmation selon laquelle les Canadiens figurent parmi les gens les mieux logés au monde. Le député d'Ottawa-Carleton dit que c'est grâce à l'entreprise privée si cette chose s'est réalisée. Je dis que c'est grâce à l'entreprise privée et à l'initiative des Canadiens qui ont reçu l'aide et l'appui du gouvernement canadien, si ceci s'est fait.

Et le rôle fondamental de la Société centrale d'hypothèques et de logement consiste justement à garantir des prêts aux entrepreneurs et à l'entreprise privée pour leur permettre de construire le genre de logements qui donnent aux Canadiens le rang de personnes les mieux logées au monde. Et j'affirme catégoriquement que l'honorable député se trompe, probablement pas sciemment, mais se trompe en laissant croire que dans le domaine de l'habitation la politique du gouvernement n'a pas atteint les objectifs qui avaient été établis et ne répond pas aux besoins des gens. Je suis certain que l'honorable député se trompe parce qu'elle vient à peine d'entrer dans ses nouvelles fonctions, et j'ai l'impression qu'elle n'a pas eu le temps de faire encore le tour complet des programmes offerts aux citoyens canadiens pour répondre à leurs besoins dans le domaine de l'habitation.

Peut-être serait-il utile que je lui fasse parvenir à nouveau cette pochette d'information publiée par la Société centrale d'hypothèques et de logement laquelle fait état d'une série de programmes mis de l'avant par le gouvernement canadien pour répondre aux besoins des Canadiens dans le domaine de l'habitation. Cette pochette d'information traite d'un programme d'aide à l'accession à la propriété et d'un programme d'aide au logement locatif, ce qui nous a permis de faire construire, par l'entremise de l'entreprise privée, un plus grand nombre d'appartements dans les grandes villes du Canada pour combattre ce taux de vacances qui était infime dans les grandes villes du pays, et donner à ceux qui veulent vivre dans un logement la possibilité du choix du logement qu'ils désirent occuper. Un programme qui va très bien!

Le programme d'aide au logement sans but lucratif et le programme d'aide aux coopératives; voilà un autre aspect des diverses activités du gouvernement canadien qui consistent non seulement à aider et à appuyer l'entreprise privée dans le rôle important qu'elle peut jouer dans le domaine de la construction domiciliaire, mais aussi de permettre à des gens qui ont

### *Les subsides*

des revenus moyens ou de faibles revenus de se regrouper ensemble dans une coopérative d'habitation ou de se regrouper ensemble sous une société sans but lucratif pour bénéficier de subventions du gouvernement canadien, pour habiter des logements qui coûtent beaucoup moins cher que les logements du marché conventionnel.

Nous avons voulu, par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, mettre de l'avant une série de programmes qui ont trait à l'aménagement et à l'amélioration de l'environnement urbain et municipal. Nous avons remarqué que l'une des grandes difficultés que rencontrent présentement les municipalités a trait à leurs finances municipales, ce qui fait que les gouvernements provinciaux subventionnent dans une certaine mesure les municipalités, mais toutes les sommes d'argent qu'elles reçoivent sont toujours entachées de conditions particulières, de sorte que les municipalités du Canada n'ont pas la pleine liberté d'action qu'elles devraient avoir. Or, le gouvernement canadien, dans un effort important en vue d'aider et d'appuyer les priorités municipales, a créé le programme de subventions aux municipalités, le programme d'amélioration de quartiers, le programme d'aide à l'aménagement de terrains et le programme d'aide d'infrastructure municipale, lesquels visent à aider les municipalités à mieux répondre à leurs citoyens, et en particulier le programme de subventions aux municipalités est une subvention qui est donnée directement à la municipalité qui n'a pas à rendre compte de l'utilisation de ces fonds, sinon à ses propres citoyens, de sorte que cette injection annuelle de plusieurs milliers de dollars aux finances municipales est une façon pour le gouvernement canadien de reconnaître le rôle légitime et fondamental de notre société canadienne du palier municipal. Il est bien évident qu'il y a aussi un palier provincial qui a un rôle prioritaire à jouer et nous le reconnaissons, mais il ne faudrait pas croire que s'il y a des difficultés dans l'administration de certains programmes qu'il faut nécessairement décentraliser du gouvernement fédéral au gouvernement provincial.

Je dis que cette idée selon laquelle il faut absolument décentraliser du niveau fédéral au niveau provincial n'est pas juste. Dans plusieurs cas ce serait beaucoup mieux de décentraliser du niveau provincial au niveau municipal. Nous convenons que nous nous acquitterions mieux d'un certain nombre de nos responsabilités au niveau fédéral, et qu'elles seraient mieux organisées dans le meilleur intérêt des citoyens à un autre palier de gouvernement que le palier fédéral, mais pas nécessairement au palier provincial. S'il est vrai que les gens à la base peuvent être mieux servis par leur premier gouvernement qui est le plus près d'eux, cela veut dire quoi? Le palier municipal! Or, nous avons par l'entremise des programmes de la Société centrale d'hypothèques et de logement reconnu pleinement ce rôle important que les municipalités ont à jouer pour les citoyens, et nous voulons par ces programmes leur donner des subventions importantes pour leur permettre d'assumer pleinement leurs responsabilités au niveau municipal. Je crois qu'il va falloir qu'on cesse de lancer ces accusations à l'effet que le gouvernement canadien «s'embarque» dans des juridictions provinciales, alors que le problème n'est pas là.

Le problème, monsieur le président, c'est que les autorités provinciales sont trop jalouses de leurs responsabilités. Chaque fois qu'Ottawa fait quelque chose, elles se mettent à crier qu'Ottawa ne devrait pas le faire. Je suis donc très déçu de